



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

QUE lors de l'assemblée régulière tenue le 6 septembre 2016, le conseil municipal a adopté le Règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 11230-2016 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 10750-2014
CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC**

QUE ledit Règlement entrera en vigueur selon la loi.

Ce Règlement est déposé au bureau du Greffe où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 19 décembre 2016.

Jacques Arsenault
Greffier